



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du seize janvier 2026, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Virginie BONNIER, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Ludovic GOY

Absents :

Excusés : Marilyne POYARD

Pouvoirs : Marilyne POYARD pouvoir à Sonia GILBERT

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Pierre CORDIER

Quorum : 9

16 présents – 17 votants

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les élus et agents de leurs témoignages de soutien en ce début d'année et d'avoir accepté de reporter la cérémonie des vœux du Maire au 31 janvier.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2025
- **Délibération :** Régularisation - Echange entre les parcelles C1270 et C 1207 - 1273
- **Délibération :** CCMDL - Convention fonds de concours pour la mise à disposition d'arceaux vélo
- **Délibération :** Garantie d'emprunt pour Deux Fleuves Rhône Habitat pour la Maison Couzon
- **Délibération :** Cession d'une partie d'un chemin rural suite enquête publique
- **Délibération :** Cession d'une partie d'une voie communale suite enquête publique
- **Délibération :** Demande de subvention au titre de la DETR 2026

Questions diverses

- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date 11 décembre 2025 **est approuvé à l'unanimité.**

⇒ Pierre CORDIER est nommé secrétaire de séance

N°2026-01 : Echange de terrain entre les parcelles C 1270 et C 1207-1273 - Régularisation

Monsieur le Maire fait part d'une situation à régulariser concernant un échange de parcelles.

Par délibération en date du 9 février 2012, le Maire a été autorisé à régulariser l'échange de parcelles suivant :

- parcelle cédée à titre d'échange par la Commune de LARAJASSE au profit de Sébastien BOUCHUT : parcelle au Bourg de Larajasse cadastrée section C numéro 1270 pour 29 ca
- parcelle cédée à titre d'échange par Sébastien BOUCHUT au profit de la Commune de LARAJASSE : parcelles chemin des Frênes cadastrées section C numéros 1207 et 1273 pour 1a 13ca.

Devant notaire, le 29 novembre 2024, Sébastien BOUCHUT a vendu à Clément EHMKE et Sandrine GRANGE les parcelles C 1207 et 1273 pour 1a 13ca.

Il convient de régulariser l'échange initial avec les nouveaux propriétaires.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-02 : CCMDL - Convention fonds de concours – Mise à disposition d'arceaux vélo

Dans le cadre du projet AVELO2, la CCMDL travaille sur le développement de la pratique cyclable pour les déplacements du quotidien.

Afin d'orienter cette stratégie de déploiement, la commune avait répondu favorablement à un questionnaire transmis courant juillet 2023, pour recenser les stationnements cyclables existants.

Dans un objectif de mutualisation des moyens, elle a proposé de porter la consultation concernant la fourniture d'arceaux vélos, le volume commandé permettant d'obtenir des offres plus avantageuses économiquement.

A ce titre, en 2024, la CCMDL a financé l'achat d'arceaux qu'elle a ensuite mis à disposition de la commune par le biais d'une convention de mise à disposition. La commune dispose aujourd'hui de 8 arceaux, en finition scellée.

La CCMDL a bénéficié d'une subvention AVELO2 à hauteur de 55 % pour l'achat de ces arceaux. Ainsi, il est proposé une prise en charge communale à hauteur de 45% du montant de la base de subvention (prix unitaire TTC des arceaux, diminué du FCTVA de 16,404 %) soit 302,62 € pour la commune de Larajasse.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir entre la CCMDL et la commune

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-03 : Garantie d'emprunt pour Deux Fleuves Rhône Habitat pour la rénovation de la Maison Couzon

Monsieur le Maire informe que Deux Fleuves Rhône Habitat (DFRH) réhabilite 2 logements sur la résidence Maison Couzon.

Le Département du Rhône a souhaité aligner les conditions de garanties d'emprunts accordées à DFRH sur celles des autres opérateurs de logement locatif social. En conséquence, il est nécessaire que la garantie cumulée soit de 50% au minimum pour déclencher la garantie du Département, plafonnée à 50%.

Ces garanties couvrant la totalité des emprunts sont nécessaires pour engager définitivement l'opération.

Deux Fleuves Rhône Habitat sollicite donc la garantie à hauteur de 50% des emprunts nécessaires à la réalisation de l'opération.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Contrat de prêt	Ecoprêt
Souscrit par	Deux Fleuves Rhône Habitat
Auprès de	Banque des territoires
Montant maximum	21 000 €
Durée totale du prêt	15 ans
Taux	Indexé sur celui du livret A

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Mairie de Larajasse s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Banque des Territoires.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-04 : Aliénation et vente d'une partie du chemin rural n°11

Franck ESSERTEL intéressé par ce point, sort de la salle.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025-41 du 17/07/2025 engageant la procédure de déclassement d'une partie du chemin rural n°11, situé à la Jacotière.

Par arrêté municipal en date du 16 octobre 2025, l'enquête publique a été ouverte et s'est déroulée du 19 novembre au 05 décembre 2025, soit pendant 17 jours.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et a émis un avis favorable à ce déclassement. Le rapport est joint à la délibération.

Le Conseil Municipal constate ainsi la désaffectation d'une petite partie du chemin rural n°11 et valide son déclassement.

Après échanges entre les conseillers, Monsieur le Maire propose d'aliéner ce chemin et de le vendre au prix de 0.50 € le m², un peu plus que le terrain agricole. L'acquéreur devra s'engager de son côté à surélever et mettre au gabarit le chemin communal qui jouxte et qui remplacera celui cédé.

La superficie totale étant validée après le passage du géomètre.

Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération sont à la charge de l'acheteur

La vente se fera après le versement du remboursement des frais demandés par la Commune au titre de l'enquête publique.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité (16 voix)

N°2026-05 : Aliénation et vente d'une partie de la voie communale n°21

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025-48 du 18/09/2025 engageant la procédure de déclassement d'une partie de la voie communale n°21, situé à Chazette.

Par arrêté municipal en date du 16 octobre 2025, l'enquête publique a été ouverte et s'est déroulée du 19 novembre au 05 décembre 2025, soit pendant 17 jours.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et a émis un avis favorable à ce déclassement. Le rapport est joint à la délibération.

Le Conseil Municipal constate ainsi la désaffectation de cette partie de la voie communale n°21 et

valide son déclassement.

Après échanges entre les conseillers, Monsieur le Maire propose d'aliéner cette voie et de la vendre au prix de 1 € le m². Ce tarif est supérieur au terrain agricole, mais cette voie est goudronnée, ce qui explique ce prix supérieur..

La superficie totale étant validée après le passage du géomètre.

Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur

L'acquéreur aura connaissance des réseaux présents sur cette petite portion de voie et devra accepter de prendre le terrain en l'état, avec notamment le réseau électrique enterré sur cette parcelle. Des servitudes devront être établies si nécessaire.

La vente se fera après le versement du remboursement des frais demandés par la Commune au titre de l'enquête publique.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-06 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) – Rénovation Eglise de l'Aubépin

Monsieur le Maire informe du projet de rénovation de l'Eglise de l'Aubépin. Monsieur le Maire présente la note de présentation de l'Agence Technique du Département pour ce projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au titre de la DETR 2026 afin de financer ce projet.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), à hauteur de 50% du coût estimé des travaux ou des dépenses subventionnables.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

⇒ **Commissions communales - Points divers.**

- Services techniques : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Sécurisation d'un local pour stocker le petit matériel au local des services techniques
 - Les bénévoles ont commencé l'élagage des chemins
 - Le terrain vers le parking du pôle va être nettoyé pour augmenter la surface de parking
 - Voirie CCMDL : Chemins à rénover pour 2026 en cours de décision
 - Déneigement réalisé il y a quelques jours : bonne entente entre les prestataires et les agents
 - Equipe des agents est revenue au complet
- Commission JSRA : Compte rendu par Régis GUINAND
 - Demande de la chorale pour demander la mise à disposition gratuite pour la salle du pôle d'animation, pour la manifestation qu'ils organisent et qui est l'occasion pour eux de marquer leur 40^{ème} anniversaire. La commission propose de ne pas donner de suite favorable à cette demande, car l'entrée est payante.
- Commission éco : Compte rendu par Christine DENIS
 - Pas de retours particuliers
 - Quentin Maninno, gérant de l'épicerie, est plutôt content de son installation et du début de son commerce

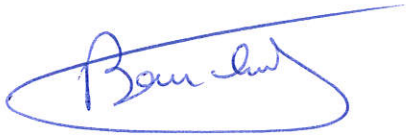
- Yann MALEYSSON :
 - A constaté des travaux sur le gaz au lotissement des Martinières : Jean Marc BRUYAS s'est effectivement trouvé de passer et a pu se renseigner : l'entreprise a confirmé qu'ils supprimaient 2 cuves sur les 3 pour s'en servir ailleurs car peu d'abonnés au gaz sur ce lotissement. A voir car les travaux de finitions ne sont pas très propres. Surveiller et si besoin signaler à l'entreprise s'il n'y a pas d'implantation d'un gazon.
 - Chemin des Martinières : à l'entrée du lotissement l'enrobé serait à refaire. A prévoir avec les prochains travaux de voirie ?
- Patrick CHILLET :
 - Bilan éclairage public : 217 points lumineux sur la commune. Le cout a été divisé par 2 entre 2022 et 2025. D'avoir éteint l'éclairage public quelques heures la nuit, a permis une économie de 12 000 €/an.
Prochaine étape : passage en led pour mieux gérer l'intensité et l'utilisation ?
 - Chaudières de la chaufferie bois : tout est réparé
 - Pole animation : de nouveaux des fuites malgré des réparations régulières. Un nouveau devis est donc envisagé pour réparer plus globalement le passage extérieur de la mezzanine.
- Commission tourisme : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Tables d'orientation : 1 socle sera fait en pierre à Croix Chazelles, pour les 2 autres les socles en béton devront être préparé pour poser les tables.
 - Lancement Monts Covoit Solidaire : 24/02 à 18h en Mairie
 - A assisté à l'AG de l'association P'Oser. La salle communale est en cours d'aménagement pour leur activité du mercredi
- Commission finances : Compte rendu par Gilles BROSSARD
 - Prochain conseil municipal sera celui du vote du budget. En attendant, il présente le budget réalisé de 2025, ainsi qu'un projet du résultat. Ces chiffres seront confirmés lors du vote du budget.
- Commission bâtiments : Compte rendu par Jean Marc BRUYAS
 - Appartement épicerie : des photos de la rénovation sont diffusées.
 - Projet de rénover un autre appartement au soleil couchant
 - Travaux Maison Couzon : un échafaudage sera installé au carrefour pour quelques mois.
- Commission environnement : Compte rendu par Claude GOY
 - Distribution des sacs poubelles : remerciements aux élus présents pour la tenue des permanences
- Personnel :
 - Remplacement de Chantal Thizy qui part à la retraite au 01/04 : recrutement d'un agent, ainsi qu'une réorganisation en interne
 - Date de la commission école à fixer pour évoquer les crédits scolaires 2026
- Compte rendu par Fabrice BOUCHUT
 - Statue du soleil couchant : a été repeinte, sera réinstallée.
 - Grange Rambert : des travaux d'eaux pluviales sont à refaire. Des devis seront transmis pour cette réparation.
 - Mardi 03 février : avant dernier conseil communautaire qui aura lieu à 19h à Larajasse, au pôle.
 - Dernière commission déchets le 04/02 à Larajasse à 19h30, au pôle.
 - Rénovation des terrains de tennis de Hurongues, propriété de la CCMDL : une participation est demandée aux communes en fonction de leur nombre d'adhérents, ce qui représenterait 40 000 € pour la Commune de Larajasse. Echanges entre les conseillers : unanimement opposés à cette

participation de la Commune pour ces travaux : Les communes ont pour la plupart des équipements sportifs, utilisés par des clubs « intercommunaux », sans avoir demandé à ce qu'ils soient financés par d'autres communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

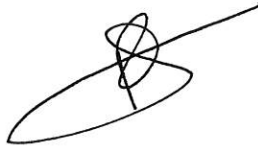
Le Maire

Fabrice BOUCHUT



Le secrétaire de séance

Pierre CORDIER



Publié le